

2024 – 07 – 08 - 002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| <u>Date de convocation</u> 03 juillet 2024 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 11 | L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE 8 JUILLET à 19 Heures 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire. <u>Etaient présents</u> : Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Jean-Michel VORGER <u>Pouvoirs</u> : Joris BORTOLUZZI à Jean-Christophe MARTIN ; Géraldine KHAIRY à Maryan KRAWCZAK <u>Excusés</u> : Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Viviane REY Formant la majorité des membres en exercice. Monsieur Daniel FOURNIER a été élu secrétaire |
|---|---|

Délibération 2024-07-08-002 – Tarifs restaurant scolaire – Année 2024-2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2024.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis.

Vu la délibération du 19 juin 2023 fixant le prix du repas scolaire, et considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières et du fonctionnement, il est proposé à l'Assemblée de réévaluer avec une augmentation de 5% pour la rentrée de septembre 2024, les tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1er AOÛT 2024

- Tarif repas périscolaire - réservation avant le 2ème dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 4.70 €
- Tarif repas périscolaire - réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 5.50 €
- Réservation de dernière minute (après le dimanche à 20h00) : 10.00 €
- Tarif repas périscolaire Enseignants- réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 9.60 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme aux débats
Le Maire,
Jean-Michel VORGER

